



## COMMUNIQUÉ

Annick GIRARDIN, Députée PRG de Saint-Pierre-et-Miquelon, est intervenue mardi 5 février dans la discussion générale sur la proposition de loi relative à l'extension du chèque emploi associatif.

VICHY - Mme Annick GIRARDIN. Mme la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'on pourrait être tenté de s'en tenir a priori au fait que l'extension du chèque emploi associatif aux associations employant jusqu'à neuf équivalents temps plein est plutôt une bonne chose. En effet, le chèque emploi associatif facilite l'emploi dans les petites associations, il rend leur gestion plus simple, ce qui permet de dégager du temps supplémentaire à consacrer à la vie de l'association, et, enfin, il va dans le sens d'une régularisation du travail au noir.

M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité. Bon début !  
Merci beaucoup !

Mme Annick GIRARDIN. Certes, il a aussi ses inconvénients : il facilite les emplois à temps partiel, voire à temps très partiel. Mais, avec un minimum de pragmatisme, on voit bien que ces emplois-là existeraient de façon non déclarée de toute façon, en l'absence du chèque emploi.

Une bonne mesure donc, mais une mesure qui ne doit pas servir d'écran de fumée pour masquer la nature profondément inquiétante de la politique gouvernementale en matière de vie associative. Comment ne pas être inquiet, en effet, à l'heure où la suppression des contrats aidés est un objectif chiffré dans la loi de finances, alors même que, pour l'outre-mer, les contrats spécifiques aux besoins de ces collectivités seront désormais gérés par Bercy, dans la même masse que les autres contrats aidés ?

Comment ne pas être inquiet lorsque le secrétaire d'État aux sports, interpellé très légitimement sur la menace grave qui plane sur le tissu associatif à Saint-Pierre-et-Miquelon, suite à la fin du dispositif du contrat emploi jeune qui permettait aux associations de survivre, se permet d'affirmer publiquement, sur l'antenne de RFO, que « le Gouvernement a d'autres priorités » ?

Je répète, parce que cette phrase, ainsi que la démonstration hallucinante qui l'a suivie, m'ont choquée comme elles ont choqué les gens de Saint-Pierre-et-

- 1 / 2 -

**GÉRARD CHARASSE, DÉPUTÉ DE L'ALLIER**

PERMANENCE EN RÉGION : 72, RUE DE PARIS - 03200 VICHY - TÉLÉPHONE : 04.70.97.14.50 - TÉLÉCOPIE : 04.70.97.00.26  
ASSEMBLÉE NATIONALE : 126, RUE DE L'UNIVERSITÉ - 75335 PARIS CEDEX 07 SP - TÉLÉPHONE : 01.40.63.71.44 - TÉLÉCOPIE : 01.40.63.97.93  
SITES INTERNET : [HTTP://WWW.CHARASSE.NET](http://www.charasse.net) & [HTTP://WWW.ASSEMBLEE-NATIONALE.FR](http://www.assemblee-nationale.fr) - EMAIL : [CPOMMERAY@WANADOO.FR](mailto:CPOMMERAY@WANADOO.FR)

Miquelon : le Gouvernement a d'autres priorités que d'assurer ne serait-ce même que la survie du tissu associatif, qui joue un rôle tellement fondamental dans la vie de notre archipel, sans doute encore davantage que ce n'est déjà le cas sur l'ensemble du territoire national, comme l'a largement explicité Michel Issindou.

Vous admettez donc que notre préoccupation quant à la politique du Gouvernement en matière de vie associative est plus que légitime.

Je serai la première à reconnaître que le chèque emploi associatif est un dispositif utile, puisque j'ai déposé un amendement, que nous allons examiner, visant à l'étendre.

Cependant, il est hors de question que de telles mesures de forme servent de substitut au soutien de l'emploi et de la vie des associations, lequel nécessite des moyens à la hauteur des enjeux, mais que le Gouvernement semble sérieusement sous-évaluer. C'est sur ce point qu'avec mes collègues du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche nous serons particulièrement vigilants. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.) ./.

Pièces jointes :

Diffusion :

---

8 février 2008 - 9:28 - Contact : Christophe Pommeray - t : 06.08.53.10.26